



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Révision du programme de surveillance des eaux du bassin de la Martinique

Présentation pour avis du projet d'arrêté préfectoral au CEB du 4 octobre 2022

Cadre réglementaire

- Programme établi en application des articles L.212-2-2 et R. 122-22 du code environnement par l'autorité administrative après avis du comité de l'eau et de la biodiversité et approuvé par arrêté préfectoral
- Mis à jour régulièrement et, à chaque cycle de la directive cadre sur l'eau, 3 mois après entrée en vigueur du SDAGE
- Contenu du programme cadré par l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 modifié le 26 avril 2022
- Concerne :
 - les eaux de surface (cours d'eau et plan d'eau de la Manzo)
 - les eaux côtières
 - les eaux de transition (étang des Salines)
 - les eaux souterraines

Contenu du programme

- Surveillance = suivi quantitatif et qualitatif
- Différents programmes sont mis en œuvre : programmes de contrôle de surveillance, programme de contrôles opérationnels, programmes de contrôle d'enquête
- Le programme de surveillance rappelle également :
 - le suivi effectué par l'ARS dans les zones de captages d'eau destinées à la consommation humaine et dans les zones de baignades en application du code de la santé publique
 - le suivi particulier à mettre en œuvre dans les zones sensibles à l'eutrophisation

Mise en oeuvre du programme et diffusion des données

- La surveillance est opérée par :
 - la DEAL et la CTM pour le suivi quantitatif des cours
 - l'ODE pour le suivi qualitatif des cours d'eau, plan d'eau (convention avec la CTM) et des eaux côtières et de transition en lien avec l'IFREMER
 - le BRGM pour le suivi quantitatif et qualitatif des eaux souterraines
- L'ensemble des données est mis à disposition du public sur les sites du réseau Eau France :

<https://hydro.eaufrance.fr>

Suivi quantitatif des cours d'eau

<https://naiades.eaufrance.fr>

Suivi qualitatif des cours d'eau

<https://quadrige.eaufrance.fr>

Suivi des eaux côtières et de transition

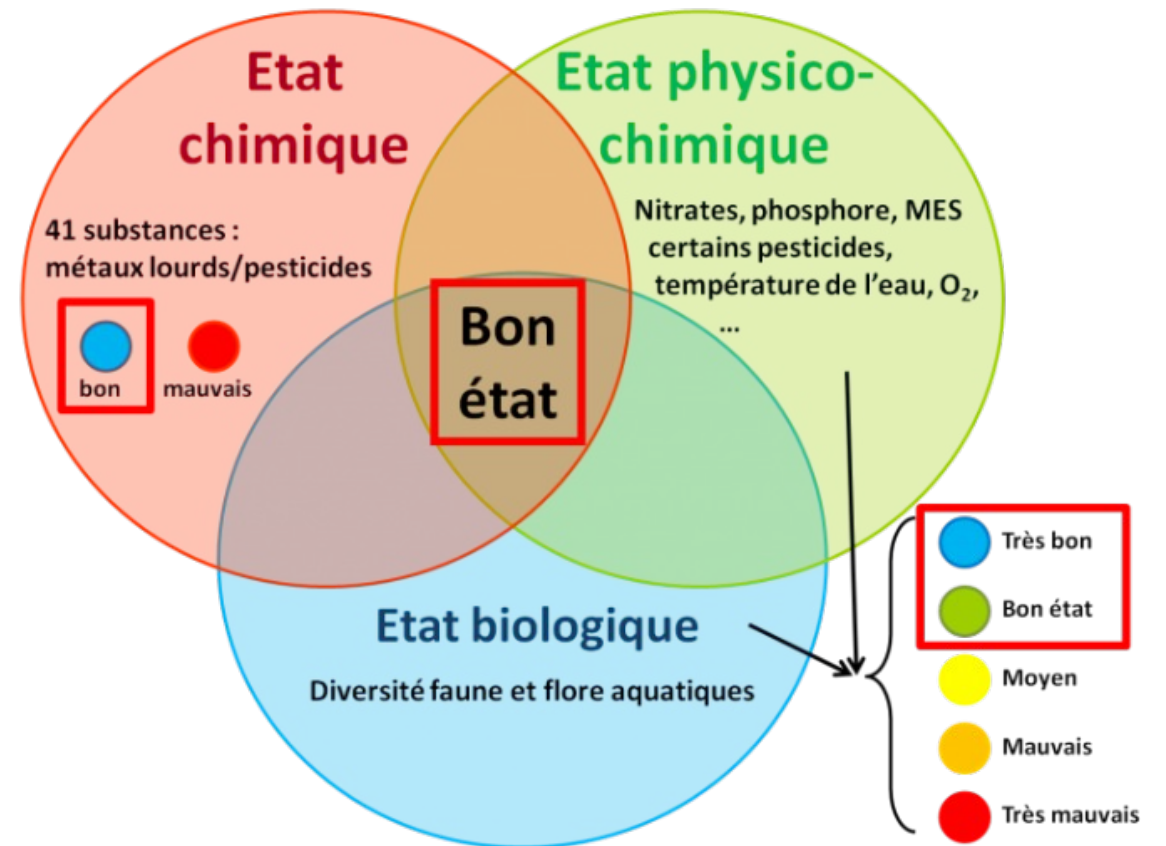
<https://www.adess.eaufrance.fr>

Suivi des eaux souterraines

Objectifs de la surveillance

- Surveillance effectuée sert à alimenter l'évaluation de l'état des milieux en application de la directive cadre sur l'eau
- Rappel objectif DCE =
Atteindre le bon état général des eaux superficielles et souterraines
- Le programme de surveillance mis en œuvre et les résultats de l'évaluation font l'objet d'un rapportage à la commission européenne

Comment définir le bon état ?



Définition et caractéristique des réseaux de surveillance

✓ Réseau de contrôle de surveillance (RCS)

Il permet d'évaluer l'état général des eaux ainsi que son évolution à long terme. Un large spectre d'éléments physicochimiques, biologiques et hydromorphologiques est analysé dans le milieu.

✓ Réseau de contrôle opérationnel

Il a pour objectif d'évaluer les changements de l'état des masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état suite aux actions mises en place dans le cadre du programme de mesures.

Une station de suivi peut être à la fois RCS et RCO.

✓ Réseau de référence

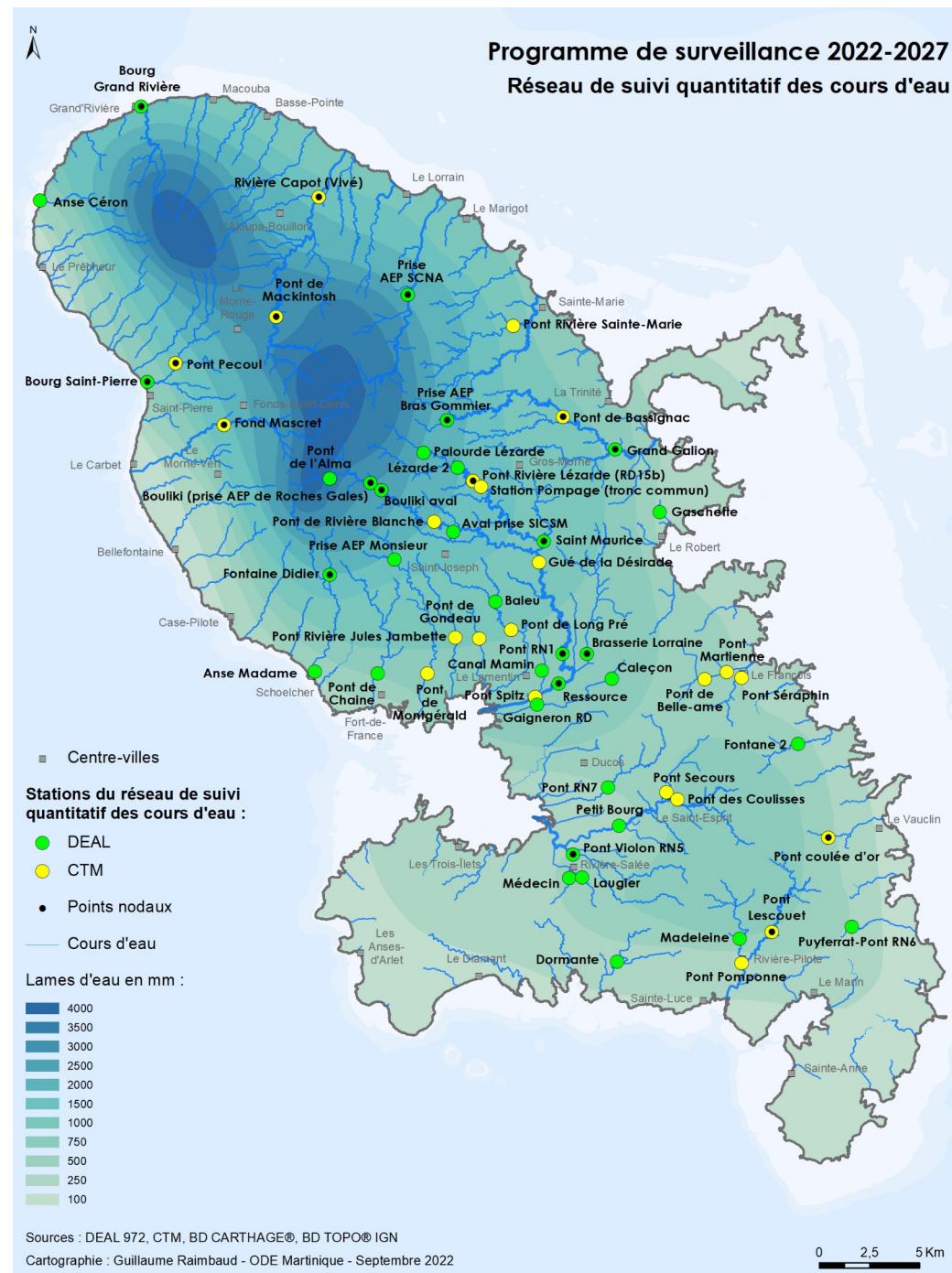
Il a permis de caractériser des conditions de référence dans des milieux peu ou pas impactés par des dégradations. Le suivi des différents éléments de qualité n'est pas obligatoire dans les DOM.

Spécificité locale : le suivi des paramètres biologiques est réalisé chaque année afin de s'assurer de l'évolution (ou non) des conditions de référence.



Le suivi quantitatif des cours d'eau

- ✓ En maîtrise d'ouvrage DEAL et CTM
- ✓ 57 stations pour lesquelles la hauteur d'eau est enregistrée
- ✓ Sur 41 stations, une courbe de tarage permet d'établir la relation hauteur/débit



Le suivi qualitatif des cours d'eau

✓ Suivi de l'état écologique mené par l'ODE

- Hydromorphologie
- 20 stations : physico-chimie dans l'eau
- 28 stations : macro-invertébrés et diatomées
- Indicateur poisson en cours de développement

✓ Suivi de l'état chimique mené par l'ODE

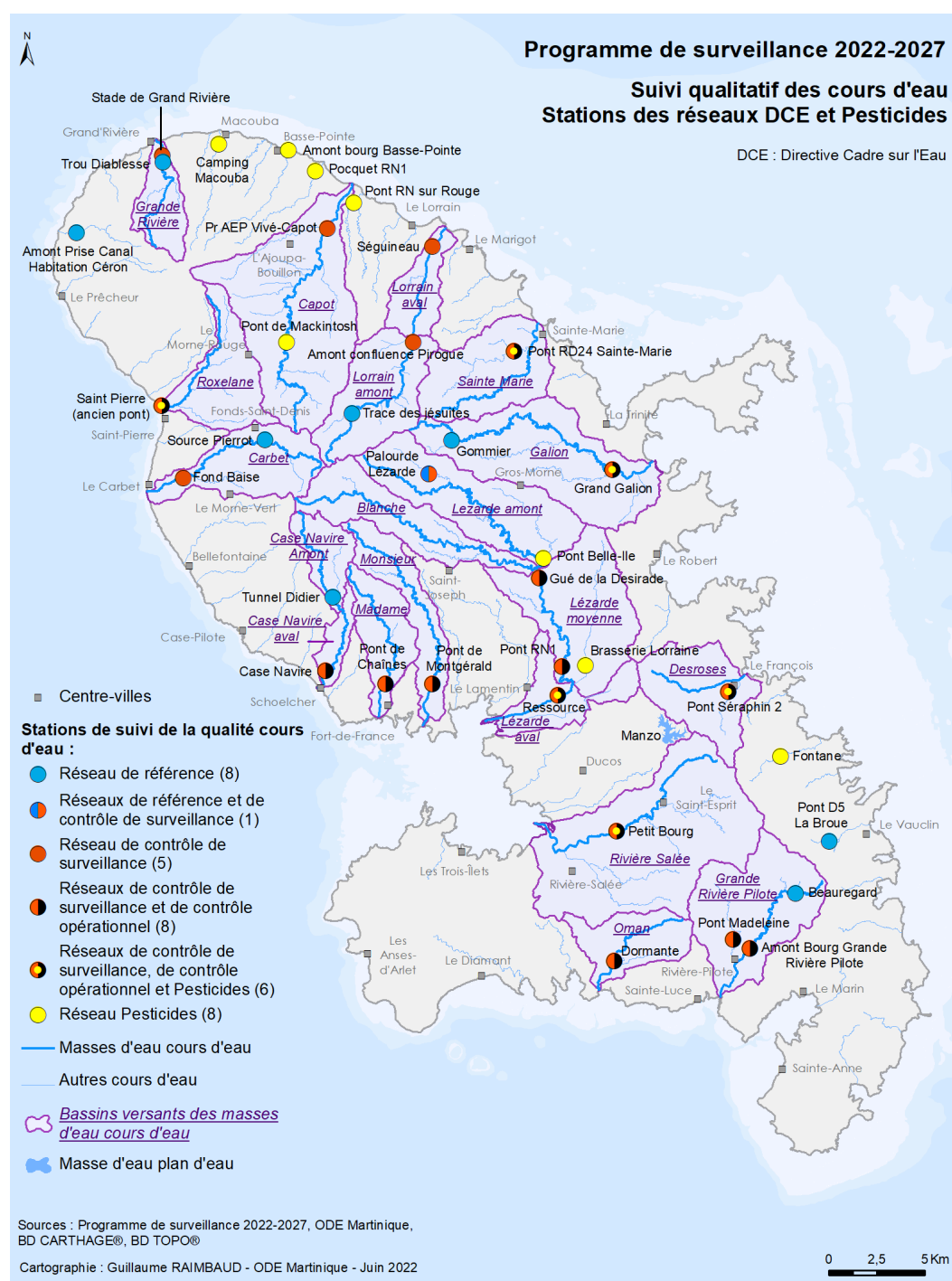
- 20 stations : micropolluants dans l'eau et si possible les sédiments
- Chimie dans le biote en attente de développement d'un protocole

✓ Spécificités locales

- Ajout d'un suivi des pesticides avec 8 stations et plus d'une centaine de molécules supplémentaires par rapport à l'arrêté national

✓ Evolutions notables de l'arrêté :

- 4 stations uniquement RCO deviennent RCS/RCO



Le suivi du plan d'eau de la Manzo

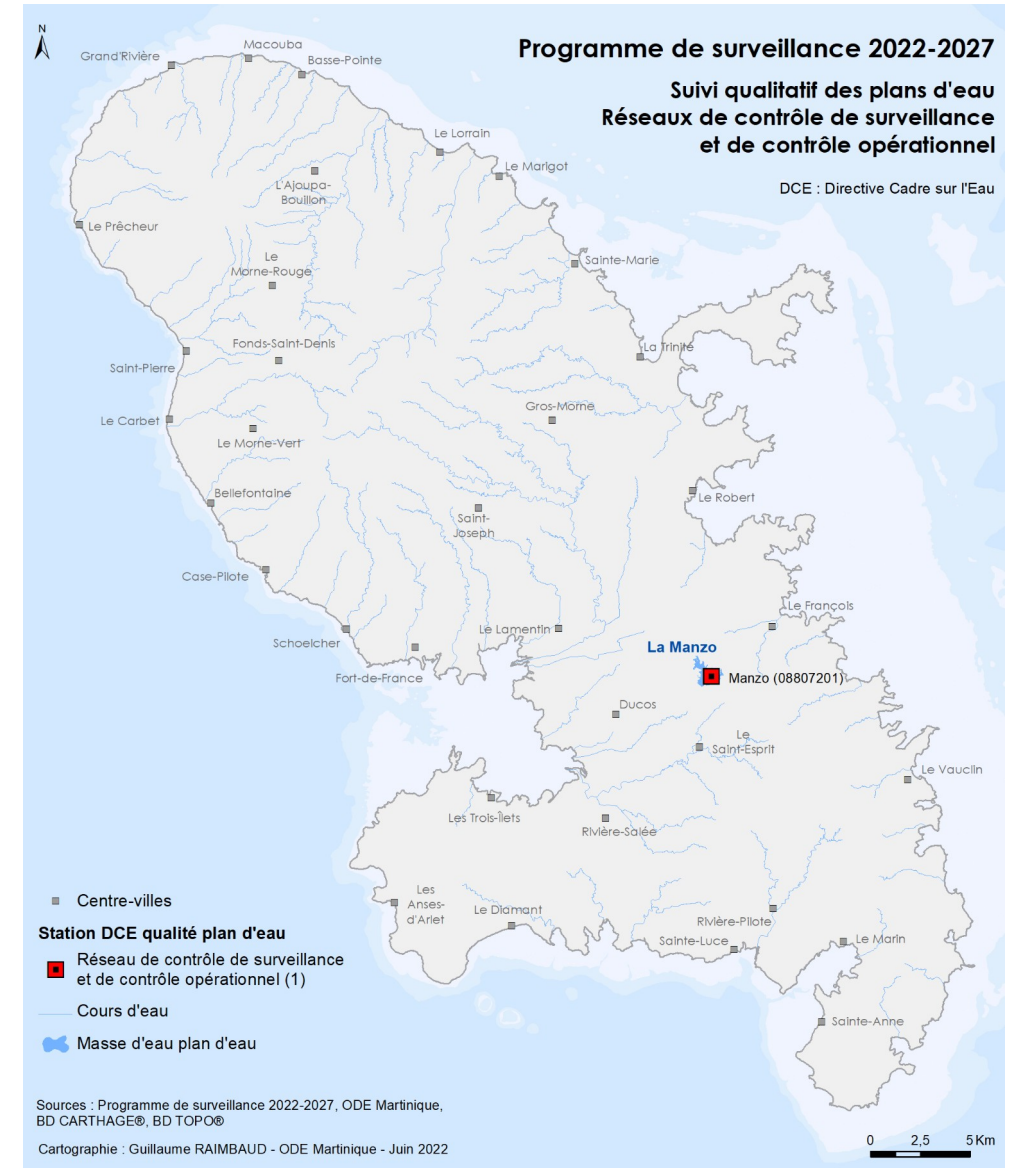
✓ Suivi hydrologique mené par la CTM

✓ Suivi de l'état écologique mené par l'ODE

- Hydromorphologie
- 1 station : Physico-chimie dans l'eau
- Indicateur phytoplancton non développé

✓ Suivi de l'état chimique mené par l'ODE

- 1 station : eau et sédiments
- Chimie dans le biote en attente de développement d'un protocole Antilles



Le suivi des eaux littorales

✓ Suivi de l'état écologique mené par l'ODE

- Hydromorphologie
- 22 stations : Physico-chimie dans l'eau et phytoplancton
- 15 stations : récifs coraliens
- 9 stations : herbiers (indicateur en développement)

✓ Suivi de l'état chimique mené par l'ODE

- 22 stations : échantillonneurs passifs
- 5 stations : huîtres de palétuvier

✓ Spécificités locales

- Le suivi chimique dans les huîtres de palétuvier est réalisé tous les ans ce qui est supérieur à la fréquence de l'arrêté national

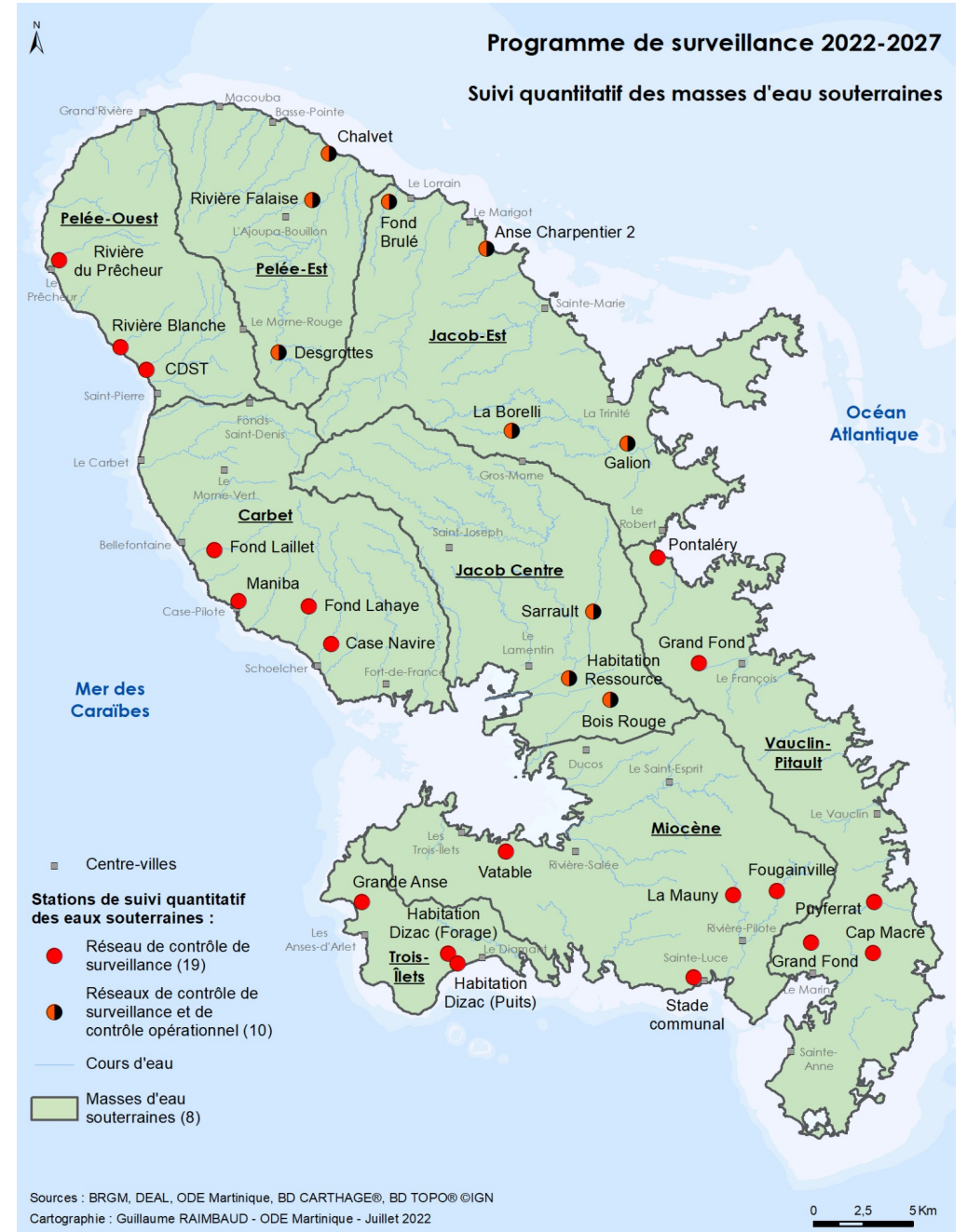
✓ Evolutions notables de l'arrêté :

- 2 nouvelles stations RCS dans la baie de Fort de France



Le suivi quantitatif des eaux souterraines

- ✓ Suivi mené par le BRGM
- ✓ 29 piézomètres qui permettent des relevés des niveaux des nappes
- ✓ La densité des stations est établie en fonction des types de masses d'eau (sédimentaire, alluviale, socle) et de la nature des écoulements (libres, captifs, semi-captifs, karstiques)



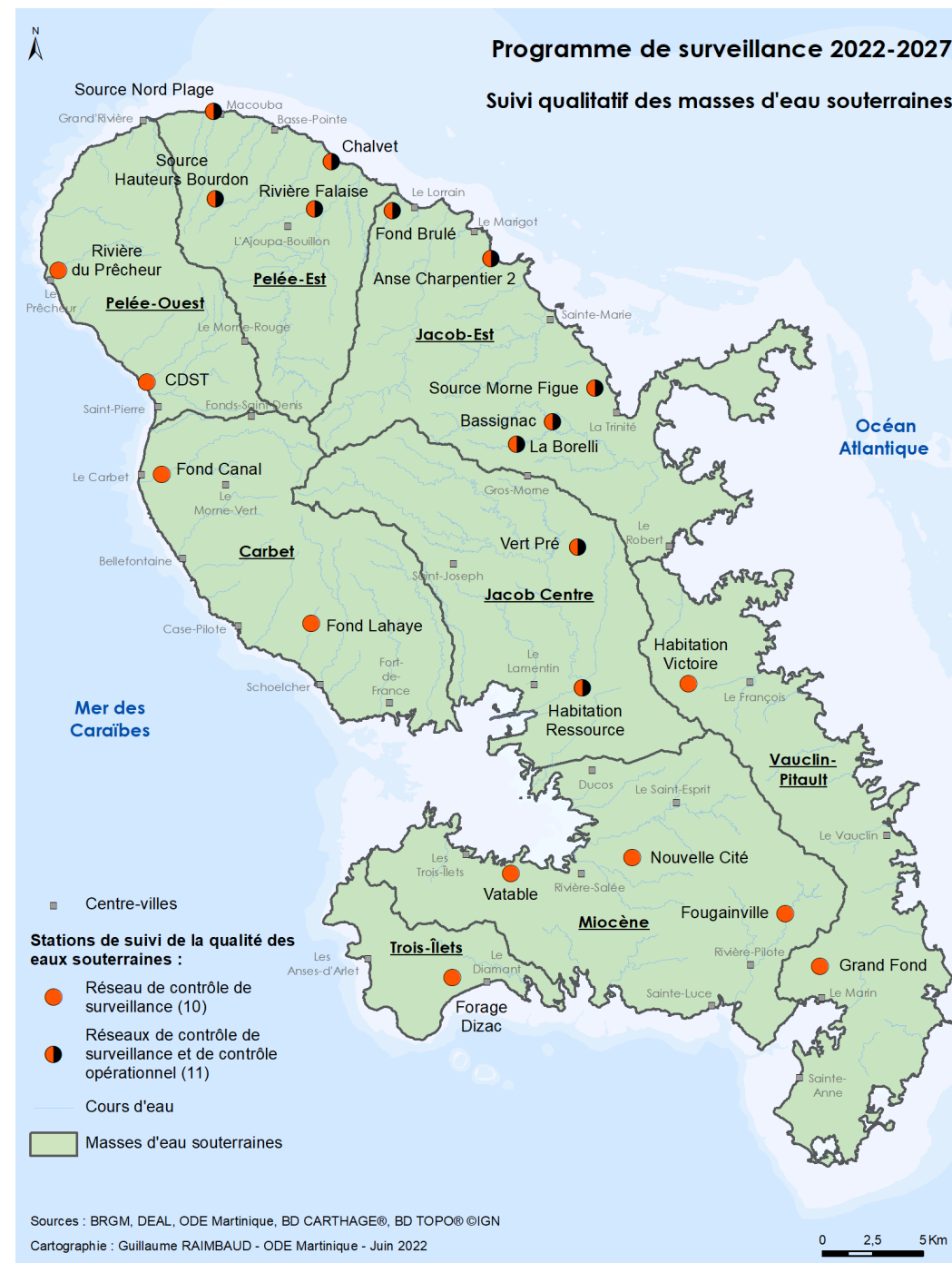
Le suivi qualitatif des eaux souterraines

✓ Suivi de l'état chimique mené par l'ODE

- 21 stations : micropolluants dans l'eau

✓ Evolutions de l'arrêté :

- Le découpage en masse d'eau été affiné : passe de 6 masses d'eau à 8 masses d'eau souterraines



Merci pour votre attention

